
Date de Convocation

26/05/2026

Date d’Affichage

27/05/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents 19

Votants 19

OBJET :

**Fixation des tarifs
périscolaires pour
l'année scolaire 2026-
2027**

L’an deux mille vingt-six, le 2 juin à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier GIRARD, Maire d’Ennevelin

Etaient présents : Xavier GIRARD, Aurore AUVERT, Olivier DUBREUCQ, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Emilie VANDERBAUWEDE, Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Amadou DRAME, Hélène FOUACHE Isabelle RAUWEL, Manuel DELMOTTE, Anne DAMIE, Chloé BRADIER, Nicolas CASTANO, Maxime POUSSET, Florence MAMPAEY, Pernelle VANUXEM

Secrétaire de séance : Pernelle VANUXEM

Madame VANDERBAUWEDE expose au Conseil municipal qu’il convient chaque année de voter les tarifs périscolaires pour l’année scolaire suivante.

Elle propose donc de voter les tarifs applicables pour l’année scolaire 2026/2027. Ces tarifs sont inchangés par rapport à l’année scolaire 2025/2026 à l’exception du tarif d’étude dirigée. En effet, il est proposé de créer en parallèle un tarif d’étude surveillée. La commune rencontre des difficultés à recruter des enseignants volontaires pour assurer les études dirigées. Celles-ci seraient destinées uniquement aux CP et, si les effectifs le permettent, aux CE1. Pour les autres niveaux, une étude surveillée assurée par des contractuels serait mise en place, mais à un tarif inférieur pour les familles.

Elle rappelle en préambule que les services périscolaires accueillent les enfants scolarisés à l’école Daniel Devendeville, de 3 ans à 11 ans, et qu’il n’est pas procédé à une différenciation des tarifs selon que les enfants sont ennevelinois ou non ennevelinois.

A noter que l’ensemble des tarifs, qu’il s’agisse de la cantine, de l’étude ou de la garderie, sont établis en fonction du quotient familial.

Sur cette base, le Conseil municipal adopte à l’unanimité les tarifs suivants :

- Cantine :

QF	Tarif pour l’année 2026/2027
0 à 610	3,10 €
611 à 915	3,40 €
916 à 1273	3,85 €
1274 à 1580	4,05 €
1581 à 1999	4,15 €
2000 et plus	4,30 €

- Etude dirigée

QF	Tarif pour l'année 2026/2027
0 à 610	1,69 €
611 à 915	1,82 €
916 à 1273	1,95 €
1274 à 1580	2,08 €
1581 à 1999	2,21 €
2000 et plus	2,34 €

- Etude surveillée

QF	Tarif pour l'année 2026/2027
0 à 610	1,02 €
611 à 915	1,26 €
916 à 1273	1,50 €
1274 à 1580	1,68 €
1581 à 1999	1,81 €
2000 et plus	1,94 €

- Garderie périscolaire, tarifs pour l'année 2026/2027 :

QF	7h00-8h15	16h30-17h30	17h30-18h15	18h15-19h00
0 à 457	0,96 €	0,96 €	0,72 €	0,72 €
458 à 610	1,08 €	1,08 €	0,84 €	0,84 €
611 à 762	1,20 €	1,20 €	0,90 €	0,90 €
763 à 915	1,32 €	1,32 €	1,02 €	1,02 €
916 à 1073	1,44 €	1,44 €	1,08 €	1,08 €
1074 à 1273	1,56 €	1,56 €	1,20 €	1,20 €
1274 et plus	1,68 €	1,68 €	1,26 €	1,26 €

Pour ces 3 services : si l'enfant est absent alors qu'il était inscrit, le service est dû le jour de la première absence. Pour les jours suivants, l'enfant est excusé sur présentation d'un justificatif médical. Si l'enfant est présent alors qu'il n'était pas inscrit, une pénalité de 1 euro sera appliquée (par tranche horaire pour la garderie).

Pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire sans prendre le repas acheté par la mairie auprès du traiteur du fait d'un PAI, mais bénéficiant néanmoins des services associés, un tarif de 1€ par repas sera appliqué.

Enfin, pour chaque enfant présent en garderie au-delà de 19h00, une pénalité de 5€ sera appliquée.

Par ailleurs, afin de pouvoir bénéficier des aides de la CAF dans le cadre de l'accueil des enfants en garderie périscolaire, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document y afférent auprès de la CAF.

Secrétaire de séance
Pernelle VANUXEM



Fait et délibéré à Ennevelin,
Le 2 juin 2026,
Le Maire,
Xavier GIRARD

